L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 MARS 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, in Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 20 MARS 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

TICKET DÉMOCRATIQUE.

Candidats du Parti démocrate désignés à l'unanimité par la Convention d'Etat :

Gouverneur.
FRANCIS T. NICHOLLS,
d'Orléans.

Lieutenant-Gouverneur
JAMES JEFFRIES,
de Rapides.

Secrétaire d'Etat,
L. F. MASON,
de Concordia.

Trésorier,
W. H. PIPES,
d'East Feliciana.

Avocat-Général,
WALTER H. ROGERS,
d'Orléans.

Auditeur,
C. H. STEELE,
d'Union.

Surintendant de l'Instruction Publique,
JOSEPH A. BREAUX,
d'Ibérie.

PROGRAMME.

Nous, représentants de la Démocratie de l'Etat de la Louisiane, réunis en Convention, faisons la déclaration suivante :

1. Nous proclamons notre adhésion, depuis longtemps acquise, aux principes du parti démocrate tels que les a établis son fondateur, Thomas Jefferson, persuadés que de leur application dépend le maintien de nos libres institutions et du gouvernement populaire.

2. Nous donnons notre pleine approbation à l'administration de Grover Cleveland, étant assurés qu'il est de l'intérêt du pays de réélire le président sortant de l'Union. Nous approuvons aussi l'administration du gouverneur Samuel Douglas McEnery, qui, en fidèle serviteur public, a rendu d'éminents services à l'Etat. Nous affirmons que l'administration des affaires publiques en Louisiane, depuis les onze dernières années, a mis un terme à l'anarchie qui régnait dans l'Etat, qu'elle y a rétabli la prospérité, ravivé les sources de la fortune générale et pavé le chemin à la haute position que la Louisiane occupe en ce moment parmi les Etats. Nous prenons l'engagement de conserver tous nos efforts pour assurer la continuation de cet état de choses.

3. Nous nous engageons à obtenir une administration économique des affaires publiques à maintenir le crédit de l'Etat en calculant les dépenses d'après les ressources de l'Etat, à travailler à la liquidation de la dette de l'Etat et au prompt paiement de l'intérêt de cette dette, comme il est dû.

4. Le système adopté pour les levées de l'Etat est une nécessité pour la protection de l'existence et des biens de nos concitoyens.

5. Nous nous engageons à le développer, à le maintenir et à le protéger, dans la mesure que nous commandent les finances de l'Etat, parce que nous le considérons comme essentiel au bonheur et à la prospérité du peuple.

Nous prenons l'engagement, au nom du parti démocrate de cet Etat, de faire tous nos efforts pour placer les écoles libres de la Louisiane sur une base solide, et nous solliciterons de la Législature une allocation suffisante, à prendre dans le revenu annuel de l'Etat, pour l'éducation de la jeunesse.

6. Un des premiers devoir de l'Etat est de protéger et de développer ses grands intérêts agricoles par une législation bienfaisante et surtout d'encourager et de soutenir le Collège d'Agriculture et les stations destinées aux expériences.

7. Nous sommes opposés à toute concurrence, en fait de travaux, que pourraient faire les détenus du pénitencier de l'Etat aux ouvriers libres.

8. Nous appelons parmi nous, pour exploiter les terres fertiles de la Louisiane, les immigrants de toutes les parties du monde, en leur disant l'accueil que ils seront ici les bienvenus et qu'ils pourront s'y créer un heureux *home*.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif.—A la Bourse des Encanteurs,—Trois lots de terre avec bâtisses et améliorations dans le Sixième District.

Par Hoer & O'Connor.—Au local, No 5 rue Carondelet—10 boîtes ouvrage divers, un lot de peaux de veau, au bureau, effets mobiliers, argenterie et plaqué, un lot de bijouterie et une collection de solitaires et groupes de diamants, bagues, boutons de chemises, bijoux.

Par Hy. Stern & Co., à leur salle d'encan, No 85 rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

La Basse Louisiane et l'immigration.

La récente convention d'immigration, qui a tenu ses séances à la Nouvelle-Orléans, a eu cela de particulièrement intéressant—qu'elle a donné, à chaque partie de la Louisiane, une occasion de faire, par un de ses représentants, ressortir, d'une façon spéciale, les ressources, la richesse de son sol, les avantages de son climat, les qualités de ses habitants. Nous y avons entendu, tour à tour, vanter le nord, le centre, l'est et l'ouest. Le sud-est et le sud-ouest—surtout les Attakapas, les paroisses floridiennes—ont eu leur large et légitime part de ces éloges. Il est une région qui a, peut-être, été un peu négligée, à cause d'un accident arrivé à l'orateur qui devait parler en son nom. Ce n'est pas la moins méritante ; on serait injuste, en ne lui accordant pas, dans le journalisme, la place qu'elle occupe dans l'histoire économique de la Louisiane.

S'étendant des deux côtés du fleuve, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, elle en est, pour ainsi dire, la prolongation; elle lui sert, en quelque sorte, de faubourg, de banlieue. En réalité, la ville fait partie de la région, puisque celle-ci ne comprend que trois paroisses: Orléans, St Bernard et Plaquemines. Au point de vue de la topographie, elle ne ressemble à rien au monde. Ce n'est qu'une étroite et longue langue de terre qui va jusqu'à l'embouchure du Mississippi. Elle n'a été formée que par les alluvions du fleuve, qui, chaque année, rejetait, à droite et à gauche de son lit, les matières solides qu'il emportait avec lui, dans sa course vers l'océan. C'est une double rive naturelle qu'il s'est créée et qu'il a mise à la disposition de l'homme, sur une longueur de cent milles. La largeur des terres arables n'est pas grande—un demi-mille—mais elle pourrait être doublée par un drainage habile. Il est même étonnant que le travail ait pas encore été exécuté, au moins jusqu'à la station de la Quarantaine. Partout où on l'a fait, on en a été [illegible] merveilleux. [illegible] fertilité du [illegible], le plus [illegible] de tous en agriculture.

[illegible] pourrait croire qu'il ne se trouve [illegible] des légumes, des terres tremp[illegible], des marécages, ainsi malsains [illegible]rites; ce serait une erreur. Il n'y a [illegible] de territoire plus fertile, il n'y en a [illegible]re de plus sain dans tout le reste [illegible]tre Etat.

[illegible] est une industrie qui honore les [illegible] Unis, dont la Louisiane est fière, et [illegible] vivre la moitié de ses habitants; [illegible] résisté à toutes les attaques, vaincu les obstacles et prodigieusement progressé: c'est l'industrie sucrière. C'est de là qu'elle est partie; [illegible] là qu'ont été plantées les premières cannes; là qu'à été importée, d'abord, la canne à rabans, qui s'est propagée, ensuite, dans tout l'Etat; c'est là qu'a été fait le premier sucre, la première mélasse, le premier rhum, car bien des personnes ignorent, aujourd'hui, que l'on en fait, dans la basse Louisiane, de l'excellent rhum.

Il y a un grain dont la production a beaucoup trop longtemps parmi nous. Le sol était éminemment propre à en cultiver, mais la Géorgie et les Carolines avaient, sous ce rapport, pris le dessus; on croyait ne pouvoir pas lutter contre elles. Cependant, depuis une quinzaine d'années, on s'est mis sérieusement à l'œuvre; on a lutté avec les deux ou trois Etats de l'Atlantique, on les a battus; à l'heure qu'il est, la Louisiane est la grande pourvoyeuse de riz de notre Continent.

C'est encore dans la paroisse Plaquemine qu'on a semé le premier riz. Dès le siècle dernier, c'était la principale production du pays. Quelques paroisses ont eu le tort d'en abandonner la culture. Plaquemine, ou, plutôt, la langue de terre qui a pris ce nom, a persévéré; au lieu de diminuer sa production, elle l'a peu à peu augmentée. Les paroisses sœurs ont compris qu'elles avaient eu tort de ne pas faire comme elle; elles ont suivi son exemple, et c'est graduellement que la Louisiane est devenue la plus grande productrice de riz des Etats du Sud.

Si l'on se reporte à vingt-cinq ou trente ans en arrière, quelle est la paroisse, ou, si l'on veut, quelles sont les paroisses qui, à tous les points de vue, dans toutes les branches de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière marchaient en tête du mouvement? St-Bernard et Plaquemine. Elles produisaient, proportionnellement, plus de sucre, plus de riz, que toutes les autres; elles avaient aussi plus de sucreries complètement outillées, plus de moulins à riz que partout ailleurs. On voit que ce ne sont ni l'énergie ni l'esprit d'initiative qui ont manqué, à une époque quelconque, à cette partie de la Louisiane.

Il y a, à la pointe sud-est de l'Union, une presqu'île qui a, depuis quelques années, le don d'attirer presque toutes les familles opulentes du Nord. Pourquoi va-t-on en Floride pour s'y réfugier contre les rigueurs de l'hiver, contre les fureurs du "blizzard"? Parce que le climat y est doux; parce que c'est, comme on le répète avec complaisance, le pays où fleurit l'orauger. On en peut dire autant de la paroisse Plaquemines. Les orangeries y abondent et elles donnent de beaux revenus à leurs propriétaires; le terrain n'y est pas sablonneux, comme dans la presqu'île floridienne; l'arbuste, une fois planté, n'a pas besoin, pour y croître, de soins de tous les instants. Vous n'avez qu'à parcourir, du haut en bas, cette belle paroisse: ce n'est qu'un vaste jardin où brille, partout, la pomme d'or, comme la pomme ordinaire dans les vastes vergers de la Normandie française.

Les pommes de terre, les choux, les pois, tous les légumes, en général, y poussent avec une facilité et une rapidité étonnantes. Presque toutes les expéditions de primeurs qui se font aujourd'hui dans l'Ouest et le Nord, viennent de là. C'est bien, dans la plus large acception du terme, une région privilégiée. Que lui manque-t-il donc pour voir grossir sa population et ses récoltes? Les moyens de communications y abondent; les bateaux de toutes sortes et de toutes grandeurs sillonnent, sans cesse, le fleuve qui la sépare en deux; elle a un chemin de fer qui y pénètre jusqu'à une profondeur de cinquante milles et sera, bientôt, prolongé jusqu'aux Jetées Eads. On y trouve la grande habitation, cela est vrai, mais elle est hospitalière et non intolérante; non seulement elle ne veut pas entraver la petite culture, mais elle la favorise, elle l'appelle; elle est prête à l'aider de tout son pouvoir. C'est la véritable patrie du maraicher qui, s'il sait son métier, y fera fortune.

L'*Abeille* est heureuse, elle aussi, d'appeler l'attention des immigrants sur cette région privilégiée, sans qu'elle l'a fait pour celles du sud-ouest et du sud-est de la Louisiane; elle accomplit un devoir, en coopérant, dans la mesure de ses moyens, à l'œuvre de la Convention réunie, récemment, à la Nouvelle-Orléans. Ne sommes-nous pas les trois contrées les plus intéressantes de l'Etat, en même temps que celles qu'a peuplées et fait fructifier, de préférence, la race latine, depuis près de deux cents ans?

LOUISIANE.

L'*Entreprise*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 17 mars :

L'Ile Knight (dans la paroisse Ste. Marie) qui a 11 milles de long sur 2 milles de large, avait, autrefois 13 habitations d'une étendue considérable et trois fermes; elle n'a plus que sept habitations.

—L'habitation Moro va être divisée en plusieurs petites exploitations.

—MM. C. P. Price et frères ont 350 acres de riz, sur leur propriété, au-dessous de Baldwin.

—M. John Price, de son côté, fera 450 acres de riz, en 1888.

—Dans la région de Cypremort, tout s'annonce bien. Les souches sont en bon état et le plan d'automne pousse fort bien. La semence de cannes mise en "windrows" ou en matelas pour être semée au printemps, commencera à sortir de terre avant la fin de mars.

M. Frank Guidry, surintendant des habitations Ivanhoe et Alice B., propriétés de Mme Ernest Burguières, n'a pas perdu son temps; il a, depuis 1868, mis en état 150 acres de nouvelle terre sur Alice B., coupé 200 vastes chênes et mis en culture 40 acres de terre vierge, pour 1888.

Un tuyau de trois pouces sert à transporter le sirop fait sur Ivanhoe à la raffinerie d'Alice B. Il y a un brûleur de bagasse dans la sucrerie Alice B. L'habitation Cypremort, à M. Jules Burguière, est une des plus productives de la Louisiane; elle est en avance, comme à l'ordinaire. Une Eglise catholique va se construire, bientôt, un peu au-dessous du chemin de fer, devant la Côte Blanche.

L'île Weak aura 250 acres de plant, 300 de souches de cannes et 250 de maïs. M. A. Broussard qui y est un habile tenancier depuis 1875, est le directeur des travaux.

Autour de Jeanerette, la propriété de M. W. F. Hudson est cultivée en riz; il y en a 125 acres. M. J. A. Darby est l'ingénieur. M. Fay y fera 300 acres de riz, en 1888.

A 4 milles au-dessus du magasin de M. Jack Wildenstein est l'habitation sucrière de M. A. Coutray, qui promet beaucoup pour cette année.

A Patoutville, grâce au soleil qui a fait sécher les chemins, les travaux marchent rapidement.

M. E. B. Bayard a roulé 45 acres de plants et de souches et fait 90 boucauts de sucre, en 1887; il a récolté également 1400 barils de maïs. Pour 1888, son plant de canne est de 25 acres et les souches de 30.

M. H. Patout, qui dirige l'habitation Patout, a fini de planter 300 acres de cannes. Il a 200 acres de souches en bon état, 350 de maïs, 17 d'avoine.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 17 mars :

Nous avons reçu la visite des révérends D. L. Kinney, de New York, et A. F. Dempsey, de Jackson, Michigan, méthodistes. M. Kenney est à la tête d'une compagnie; il est venu ici pour examiner le pays. Ils en ont été, lui et son compagnon, si enchantés qu'ils vont acheter, s'ils ne l'ont fait déjà, 25,000 acres de terres dans la paroisse. Ils ont l'intention d'y établir une colonie de leurs co-religionnaires.

—M. Robt. Mullenger, de Springfield, Dakota, est arrivé chez nous. Il a déclaré que ce qu'il voit est supérieur à ce qu'en disent les journaux. Il représente plusieurs compagnies d'assurances sur la vie; il veut établir, ici, une agence générale.

—Un fermier du Colorado, arrivé parmi nous l'automne dernier, a eu l'heureuse idée de planter des pommes de terre, en décembre; il en a maintenant une bonne récolte.

—Le professeur S. H. Lockett, parlant de la grande région des prairies de la Louisiane, dit : "C'est selon moi, la partie la plus agréable de la Louisiane. Les grandes prairies s'étendent presqu'entièrement à l'Ouest du Bayou Teche et au sud du bayou Cocodrie, comprenant les contrées des anciens Opelousas et des anciens Attakapas. Au sud, elles sont bordées par des marais impraticables qui les séparent du Golfe. A l'ouest, les rivières Calcasieu et Sabine forment la frontière. Toute cette région est généralement boisée; elle est sillonnée de coulées de bayous qui prennent, généralement, leur source au nord et coulent dans la direction du sud. On y trouve d'admirables forêts. Toute la région est divisée en parties bien distinctes, dont chacune porte un nom particulier : Faquetaigne, Mamou, Calcasieu, Sabine, Vermillon, Mormentau, Plaquemine, Opelousas, Grande Prairie. La superficie en est à peu près plate ; il y a peu de collines et de vallées.

Le *South*, Plaquemines, paroisse Ibervilla, du 17 mars :

Les rives du Bayou Grosse Tête et Mariugouin offrent d'étonnants avantages aux étrangers qui voudraient s'établir dans Iberville. Nous parlons, spécialement, de la classe d'immigrants qui fuient le "Blizzard", qui cherchent des terres fertiles et un climat, pour exercer leur industrie et où l'on puisse faire travailler la terre pendant dix mois de l'année.

Nous mentionnons les terres citées ci-dessus comme les plus fertiles de l'Etat. Elles produisent de 1,800 à 2,000 livres de sucre et de 60 à 80 gallons de mélasse; de 35 à 45 barils de maïs et, avec une culture convenable, mais, pas extraordinaire, de une balle à une balle et demie de coton par acre. Elles sont admirablement propres à la petite ferme. Il y a là place pour nous ne savons combien de fermiers industrieux qui peuvent, s'ils le veulent, louer des terres des grands propriétaires. Les pommes de terre, les oignons, les tomates, les petits pois, toutes les espèces de légumes, y viennent à profusion et sont, au moins, aussi bons que ceux que l'on récolte dans les parties les plus renommées de l'Etat.

La petite ferme s'est installée ici, l'an dernier. Des hommes d'intelligence et d'initiative ont voulu imiter les autres Etats; ils ont varié leurs productions; aussi, ont-ils expédié dans l'Ouest des centaines de barils d'oignons, qui leur ont été payés un bon prix. Ce nouveau mouvement a fait mettre, chez nous, des milliers de dollars en circulation juste au moment où les planteurs en avaient besoin afin de régler avec leurs marchands et leurs fournisseurs.

En ce moment, on commence à diviser les grandes habitations en petits terrains, qu'on loue aux tenanciers, de $4 à $5 l'acre. Cet autre mouvement a un effet pour le moins aussi heureux que le premier; il augmente considérablement la population et la production.

Il y a des terres qui touchent aux grandes habitations et qui peuvent être achetées à des prix presque nominaux. Ce sont ces terres que les nouveaux venus devraient acheter; elles sont aussi fertiles que celles des grandes propriétés, aussi avantageusement situées. Il est impossible de rêver un meilleur sol à exploiter, une contrée plus agréable à habiter. Cette contrée n'est pas seulement fertile, elle est salubre, et la population qui y vit est industrieuse, morale, charitable, hospitalière; elle aime beaucoup le progrès.

Le *Fermier Louisianais*, Nile-Ibérie, paroisse Ibérie, du 17 mars :

Sur l'habitation Carroll, entièrement dévastée par les eaux de la crevasse Davis, en 1884, sept familles blanches établies par le propriétaire du sol, qui leur a fourni, seulement, le plant de canne, ont fait, en 1886-87, 700 mille livres de sucre et une quantité correspondante de mélasse. En 1887-88, elles ont obtenu 1.160.000 livres de sucre, mélasse en proportion.

Le propriétaire roule les cannes, qu'il paie à raison de $3 25 la tonne; il fournit le logement; il entretient les fossés; les fermiers font le reste avec leurs attelages, charrettes, instruments aratoires, etc.

Cette année, ils ont du plant pour 280 arpents, ce qui, avec les souches, qui sont excellentes, doit donner un total de 500 arpents de cannes.

Ils ont fait du maïs, des fèves, des giraumons, des patates douces, du foin, des pommes de terre, des légumes, en quantités plus que suffisantes pour leurs besoins.

Ils ont obtenu un très ample bénéfice, et le propriétaire a réalisé un intérêt très satisfaisant sur son capital.

Les commentaires seraient, de notre part, absolument inutiles; les faits sont assez concluants par eux-mêmes.

—On nous annonce que les acquéreurs de l'ancienne habitation Devezin Olivier, dont la superficie est d'environ 2000 arpents de terre, se proposent de la subdiviser en lots suffisants pour y établir des fermes. Ils y feront construire des maisons, des étables, etc., puis les vendront, à longs termes, à des familles (blanches) qui, sur un certain espace, seront tenues de cultiver des cannes, qu'on leur achètera, au plus haut prix courant, à la tonne.

Une raffinerie sera construite; également, une église, une école, une salle publique et le reste.

Nous prédisons un succès à l'entreprise, car les promoteurs sont des hommes de progrès. La position est exceptionnelle. Le sol riche. C'est la voie que tous les déténteurs devraient suivre, désormais.

Médicament et nourriture.—Cette merveilleuse préparation—médicament et nourriture à la fois—connue sous le nom d'**Emulsion de Scott** et prescrite par tous les médecins, non seulement engraisse et fortifie parce qu'elle renferme des substances nutritives, mais encore fait retrouver l'appétit. "Depuis des années je fais usage de l'Emulsion de Scott et dois m'en féliciter très satisfait. Mes clients disent qu'elle est agréable au palais et leur fait du bien à tous. Elle est surtout efficace dans les cas de débilité, de consomption et pour les enfants qui ont besoin de nourriture." F. W. PIERCE D. M.

Voulez-vous avoir de l'embonpoint, des couleur, de la force et de la vigueur, prenez de la Salsepareille d'Ayer.

Bacon et Shakespeare.—Si certaines productions littéraires sont attribuées à l'un de ces deux écrivains alors qu'elles sont de l'autre et que le monde de la pensée s'en occupe, il est une question dont se saisit les masses et dont l'importance leur paraît première : c'est le moyen de conserver la santé. Si le système s'épuise et indique que si l'on souffre de la constipation, de l'indigestion, périodiquement ou d'une façon constante, si la peau jaunit, la langue s'épaissit comme dans un état bilieux, si on ressent les premières atteintes du rhumatisme ou de la névralgie, il est reconnu généralement, dans tous les pays, que les Pilules et Bitters "Hostetter's Stomach Bitters," le meilleur de tous les remèdes. Rappelez-vous qu'il guérit aussi la malaria.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 1er mars 1888.

SOMMAIRE.

I.—**Mon Capitaine**, deuxième partie, par M. Henry Eskinsson.
II.—**Les Historiens anglais.**—II.—**W.-E.-H. Lecky**, par M. Augustin Filon.
III.—**L'extension du fonctionnarisme depuis 1870**, par M. le vicomte d'Avenel.
IV.—**La crise actuelle de la métaphysique.**—I.—**La métaphysique et la poésie de l'idéal**, par M. Alfred Fouillée.
V.—**Un problème de morale et d'histoire. Les Borgia.**—II.—**L'Œuvre politique et la catastrophe**, par M. Emile Gebhart.
VI.—**Les associations forcenées.**—**Leurs mouvements successifs et leur situation présumée**, par M. le marquis de Saporta.
VII.—**Ivan Tourguéniev. Lubaritow, d'après Adam Szymanski**, par Mme Marguerite Ponsonowska.
VIII.—**Revue littéraire.**—**Les éditions originales**, par M. F. Brunetière.
IX.—**Les Mémoires de Garibaldi**, par M. E. G. Valbert.
X.—**Chronique de la quinzaine. Histoire politique et littéraire.**
XI.—**Le mouvement financier de la quinzaine**
XII.—**Bulletin Bibliographique.**

La table de la revue, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province. 2 fr. 50 pour l'étranger. La table de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Liste des passagers partis pour le Havre, le 17 mars, par "La Gascogne."

M. A. Abele, M. Gertrude Ackerman, Mlle A. Arthur, M. John Amerbel, M. J. H. Bloss, Mme Bloss, M. Jacques Rallin, Mme Jacques Rallin, 2 enfants et femme de chambre, M. Maurice Bisson, Mlle H. L. Beattie, M. Paul Blum, M. Otis Bigelow, M. J. C. Barnes, Mme Barnes, Mlle Lilly Barnes, Mme R. Cattin, Mme Alf. Cahen, Mlle Mabel Cogswell, M. Henry H. Dauniker, Mlle Mlle Dennis, M. Erstmann, M. L. Ernstein, M. Charles H. Fitzgerald, M. F. Fenwick, M. J. A. Fischer, M. Grase, M. Fayette L. Giles, Mme Giles, Mlle Giles, M. Alfred Gutwillig, M. N. Greyenbichl, M. F. T. Howard, M. H. Haswell, M. Chester Hasbrouck, Mlle Mary B. Hale, M. John Keim, Rév. Kemper, M. Kahn, Vicomte de La Bassetière, Vicomtesse de La Bassetière, M. La Manna, Mlle Elise Moewis, Mme de May, Mme Maxwell, M. F. H. Paine, Mme Paine, M. Félix Pirez, M. Emilio Rey, Capitaine Rodionoff, Sœur Maria, Sœur Joséphine, Sœur Catherine, Mme Thebaud, Mlle Thomas, Mlle Maria Tabeuret, M. G. Ulrich, M. M. Willard, Mme Willard, M. M. C. Wotton, Mme Wotton, M. F. H. Welch, M. F. S. Weeks, M. A. Brandegee Wood, M. Henry Zeimer.

A Saint-Pierre de Montmartre, au moment où un convoi sort de l'église.

Une vieille femme.—Il paraît qu'on va ouvrir un nouveau cimetière dans la banlieue?

Un farceur.—Oui, madame; et pour l'achalander, on fera 600 francs de rente viagère aux dix premiers inhumés.

La vieille femme.—Vous verrez que ça va encore tomber sur des riches!

Les étrangers en France.

On lit, dans la *Gazette de France* du 1er mars :

Nous avons annoncé hier le dépôt du rapport de M. Pradon, au nom de la Commission chargée d'examiner diverses propositions de lois relatives aux étrangers.

Ces propositions sont au nombre de quatre : celles 1. de M. Thiessé, tendant à soumettre à une taxe de séjour les employés et ouvriers de nationalité étrangère exerçant leur profession en France; 2. de M. Pally, ayant pour objet d'introduire dans les marchés des travaux publics passés par l'Etat, les départements et les communes, une clause stipulant que les entrepreneurs ne pourront employer que des ouvriers français; 3. de M. Pradon et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'établissement d'une taxe de séjour sur les étrangers; 4. de M. Steenackers, tendant à établir une taxe sur ceux qui emploient des étrangers.

Le rapport de M. Pradon contient une statistique qu'il est intéressant de connaître. Nous ne discuterons pas en ce moment ces conclusions; nous nous bornons à relever les chiffres qu'il fournit et qui vraisemblablement sont exacts; ils émanent des documents officiels du ministère de l'intérieur et du ministère du commerce :

L'immigration suit, en France, une progression constante bien plus rapide que celle de la population nationale. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les résultats fournis par les dénombrements sur une période de vingt années.

Recensement de 1866

Français	38.412.028
Etrangers	635.495
soit une proportion d'étrangers de	1,67 0/0

Recensement de 1872

Français	35.362.253
Etrangers	730.844
soit une proportion d'étrangers de	2,03 0/0

Recensement de 1876

Français	36.104.034
Etrangers	801.754
soit une proportion d'étrangers de	2,17 0/0

Recensement de 1881

Français	36.104.209
Etrangers	1.001.090
soit une proportion d'étrangers de	2,68 0/0

Recensement de 1886

Français	37.103.689
Etrangers	1.115.244
soit une proportion d'étrangers d'en viron	3 0/0.

Distinguons maintenant les nationalités, nous relevons les indications suivantes dans le recensement de 1886 :

Belges	482,261
Italiens	261,565
Allemands	103,114
Espagnols	79,550
Suisses	78,584
Anglais	36,134
Autrichiens	12,090
Nationalités diverses	73,230

Ces chiffres significatifs ne représentent qu'une part de la population immigrante. Tous les étrangers ne sont pas compris dans les dénombrements officiels que nous avons consultés. Le recensement ne saisit sûrement que les étrangers ayant un établissement permanent. Quant aux ouvriers qui travaillent à la journée et qui vont et viennent entre leur pays et le nôtre, faisant, en quelque sorte, des campagnes industrielles ou commerciales, il y a mille chances pour que les chiffres officiels n'en fassent point mention. C'est ainsi que les départements de la Savoie ne renfermeraient, au dire des tableaux, qu'une proportion négligeable d'immigrants, alors qu'au témoignage même de nos hôteliers il y a là une affluence considérable de travailleurs italiens. C'est encore ainsi que se peut expliquer la singulière contradiction entre le chiffre de 500,000 Italiens que donne M. Elisée Reclus et le chiffre total de 261,565 immigrants italiens pour cette nationalité officiel. Il y a encore (nous n'en parlons que pour mémoire) la masse des ouvriers agricoles, Belges dans le Nord, Lucquois en Corse, etc., qui viennent pour une saison. Il y a encore les vagabonds. Il y a encore ceux dont on ne peut déterminer la nationalité. Même sur les chantiers de travaux publics et dans bon nombre d'ateliers industriels l'activité n'est pas la même à toutes les époques de l'année. Il en résulte dans l'immigration des courants divers. Eu somme ce serait probablement rester encore au-dessous de la réalité que doubler partout les chiffres officiels.

D'autre part, pour se rendre un compte exact de l'importance que prend chez nous l'invasion étrangère, il faut chercher le point de comparaison ailleurs que dans le chiffre total des résidants. On peut observer que le plus grand nombre de ces immigrants sont des hommes adultes. C'est donc avec la population mâle et adulte de la France que la proportion pourra être utilement établie. Les renseignements statistiques nous permettent d'évaluer cette population à 12 ou 14 millions. Rapprochons ce nombre de celui de nos hôtes. Nous arrivons à cette constatation saisissante qu'il y a 1 *étranger pour* 11 à 13 *Français hommes et adultes!*

L'immigration poursuit sa marche d'une façon progressive et continue. Elle commence par envahir les départements frontières pour gagner peu à peu le cœur de la France et atteindre toutes les régions où son activité peut trouver un emploi. C'est ainsi que, dans le Nord, les grandes industries, les grandes exploitations houillères et minières ont attiré 207.991 Belges, 1,472 Hollandais, 1,345 Allemands, etc., soit un total de 305,524 étrangers sur une population de 1,670,184 habitants on 182 étrangers pour 1,000 habitants. Dans les Ardennes, il y a 37,591 étrangers sur une population de 322,750 habitants, soit 112 pour 1,000. Dans le Pas-de-Calais et dans l'Oise la proportion est encore de 30 pour 1,000. Là ils se livrent à la culture de la betterave et à l'industrie sucrière.

Au nord-est l'Allemand prédomine. Dans Meurthe-et-Moselle on compte 32,884 étrangers sur 431,693 habitants: 76 pour 1,000. A Belford, 104 pour 1,000. Dans la Meuse et dans la Marne seulement 35 pour 1,000. On les rencontre occupés dans les carrières de pierres ou dans des exploitations agricoles.

A l'Est l'infiltration suisse est également assez sensible, quoique moins considérable. Le Doubs compte près de 10,000 Suisses; le Rhône 4,058 (18,000 étrangers); l'Ain près de 2,000. Le Gers et les Savoie présentent les mêmes résultats.

Au sud-est ce sont les Italiens qui tiennent toute la vallée du Rhône. Ils ont la spécialité des terrassements. Rudes au travail, vivant de peu, se contentant d'un salaire modique, ils font pour eux redoutable concurrence aux ouvriers du pays. Leur présence dans les chantiers a souvent suscité des rixes avec nos nationaux. De nombreuses plaintes se sont élevées. De nombreuses expulsions ont du être ordonnées. Néanmoins le nombre des étrangers va toujours croissant. Dans les Bouches-du-Rhône on en compte 77,512. Marseille, à elle seule, en occupe 50,000 dans les docks, ses huileries, ses savonneries. Dans les Alpes-Maritimes la proportion est plus forte encore. Il y a 45,000 Italiens sur 238,057 habitants: 190 pour 1,000. Dans le Var le rapport entre le nombre français et étrangers, atteint presque le pair. Notre collègue M. Maurel faisait dernièrement à cet égard des révélations curieuses. Il nous apprenait que les chantiers de grande construction maritime emploient : à la Seyne 1,152 Français et 1 071 étrangers; à la Ciotat 1,789 Français et 1,050 étrangers; à Meupenti 909 Français et 304 étrangers!

Enfin si nous continuons le tour des frontières nous voyons vers les Pyrénées l'immigration espagnole se produire avec une certaine intensité. Dans les Basses Pyrénées et dans les Pyrénées-Orientales la proportion atteint le chiffre de 50 Espagnols pour 1,000 habitants. Dans l'Aude et l'Hérault, c'est 30 pour 1,000. Dans le Lot-et-Garonne, la Gironde, les Hautes-Pyrénées, c'est de 25 à 12 pour 1,000.

Du reste, et tout naturellement, les grandes villes exercent sur les immigrants leur attraction habituelle. La Seine donne seule à 213,529 étrangers (70 pour mille habitants.) Ils appartiennent aux nationalités les plus diverses et se livrent aux occupations les plus variées.

Nous avons dit, d'autre part, que les étrangers formaient un contingent considérable de "l'armée du crime". Les statistiques judiciaires sont édifiantes à cet égard. On estime qu'ils figurent pour 1/10e environ dans le nombre de nos condamnés pour crimes et délits de droit commun.

Nous lisons dans le rapport, présenté en 1886 par M. le garde des sceaux à M. le président de la République, sur l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1886 : "Le nombre moyen annuel des accusés traduits devant le jury de 1881 à 1885 a été de 4,382. On ne comptait parmi eux que 407 individus nés hors de France et d'Algérie..... Le nombre des étrangers frappés de condamnations criminelles et correctionnelles a été de 17,011 en 1881, de 18,271 en 1882, de 19,695 en 1883, de 19,978 en 1884, de 20,255 en 1885. Ce dernier chiffre rapproché de la population correspondante constatée par le recensement de 1881 et qui est de 983,051 donne 20 condamnations par 1,000 individus d'origine étrangère. La proportion pour la population d'origine française est de 5 pour 1,000 seulement ou quatre fois moindre.

C'est ici que la progression du mal se manifeste la plus violemment. Dans le rapport de 1882 qui portait sur la période de 1876 à 1880 la proportion, qui est devenue de quatre, n'était encore que de trois.

Il n'est pas besoin d'insister. Le danger est évident. Il est immédiat.

Voici le texte de la proposition de loi faite au nom de la Commission :

Article premier.—Tout étranger pénétrant en France pour y séjourner ou y fixer sa résidence devra se conformer aux règlements de police et aux dispositions de la présente loi.

Art. 2.—Tout logeur ou patron, toute personne recevant ou prenant à son service un étranger, devra lui faire remplir un questionnaire dont le modèle sera ultérieurement déterminé par un règlement de police. Ce questionnaire ainsi rempli devra être immédiatement transmis à la police.

Tout contrevenant à la présente disposition sera passible d'une amende de 50 à 200 francs.

Art. 3.—Tout étranger arrivant dans une commune peut s'y installer d'une façon temporaire ou définitive devra faire une déclaration de résidence en justifiant de son identité. A cet effet il sera tenu à la mairie de chaque commune un registre spécial destiné à l'immatriculation des étrangers et sur lequel seront relatés l'état civil, les précédentes résidences et l'état signalétique de l'étranger. Un extraitsle ce registre sera délivré au déclarant dans la forme des actes de l'état civil et moyennant la perception des mêmes droits fiscaux.—En cas de perte ou de destruction de son acte d'immatriculation, l'étranger devra en faire délivrer immédiatement un duplicata dans la même forme que l'original.

Art. 4.—Tout étranger qui n'aura pas fait la déclaration prescrite dans l'article précédent dans les deux mois de son arrivée en Francesou qui, l'ayant faite, ne produirait pas son acte d'immatriculation à la première sommation de l'autorité; tout étranger convaincu d'avoir fait seulement une déclaration fausse ou inexacte, sera passible d'une amende de 50 à 200 francs et de l'interdiction temporaire ou indéfinie du territoire français.

Tout étranger à qui aura été interdit l'accès du territoire français et qui y sera rentré sans l'autorisation du gouvernement, sera condamné à un emprisonnement de un mois à six mois. Après l'expiration de sa peine, il sera reconduit à la frontière.

Art. 5.—Tout étranger inscrit sera astreint à toutes taxes pouvant frapper les Français exemptés ou dispensés du service militaire.

Art. 6.—Les produits : 1. de la taxe prévue à l'article précédent; 2. des amendes fixées par les articles 3 et 4; seront attribués à la caisse municipale de la commune de la résidence de l'étranger qui en sera frappé.

Les pilules d'Ayer sont absolument végétales, d'un emploi sûr; elles ne resserrent pas les intestins et sont un tonique admirable.

Décédée, hier lundi 19 mars à 7 30 p. m. à l'âge de 66 ans Dame Venve ANNA LEONARD, native de cette ville. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les officiers et membres de "Ladies Minerva Benevolent Association" sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 20 mars à 4 30 p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, 307 rue Coliseé entre les rues Huitième et Neuvième.

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en bouteilles et